

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1363**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : ZAC Hôtel de ville - Aménagement des espaces publics et des réseaux - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1363**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **ZAC Hôtel de ville - Aménagement des espaces publics et des réseaux - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n°2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2008-4777 en date du 11 février 2008, le conseil de Communauté a individualisé une autorisation de programme de 1 650 000 € pour engager les études de conception et les acquisitions foncières de l'opération d'aménagement des espaces autour de l'hôtel de ville à Vaulx en Velin.

Par délibération n° 2009-0640 en date du 9 mars 2009, le conseil de Communauté a approuvé la création de la ZAC hôtel de ville et son mode de réalisation en régie directe avec l'inscription de l'opération au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.

Les objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur de l'hôtel de ville sont notamment :

- qualifier une entrée nord du centre-ville,
- donner un caractère urbain à la façade "est" de l'avenue Gabriel Péri (en lien avec le projet du Pré de l'Herpe) et à la façade sud de l'avenue Salvador Allende (en lien avec le projet sur l'îlot Valdo),
- poursuivre la trame verte du centre-ville et aménager des espaces de type square ou place,
- développer des îlots bâtis à vocation principale d'habitat, la polarité commerciale étant confortée sur l'axe Zola-Thorez,
- délocaliser la moyenne surface Casino pour l'implanter sur l'îlot est du Pré de l'Herpe,
- amorcer le renouvellement urbain du secteur est du Pré de l'Herpe avec la démolition-reconstruction de logements,
- mettre en œuvre un schéma de circulation cohérent avec une hiérarchie des voies et l'intégration des modes doux.

Dans ce cadre, une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours a été lancée pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, et après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, le jury par exception au concours, en séance du 18 décembre 2009, a classé première l'offre du groupement Marc Pelosse/Sitétudes/Frédéric Dellinger pour un montant total de 986 843,52 € TTC. Ce montant se décompose de la manière suivante :

- une tranche ferme de 178 897,68 € TTC correspondant aux études préliminaires, à l'avant-projet des secteurs 1 (secteur Pré de l'Herpe) et 2 (secteur de l'ex-îlot G et du carrefour des avenues Péri et Allende) et aux missions complémentaires (information-communication et évaluation des coûts de gestion),

- une tranche conditionnelle n° 1 de 148 758,48 € TTC correspondant pour le secteur 1 à l'étude de projet, à la passation des contrats de travaux, aux études d'exécution, à la direction de l'exécution des travaux, à l'assistance aux opérations de réception et aux missions complémentaires (OPC, information-communication et évaluation des coûts de gestion),

- une tranche conditionnelle n° 2 de 233 794,08 € TTC correspondant pour le secteur 2 à l'étude de projet, à la passation des contrats de travaux et aux missions complémentaires (OPC, information-communication et évaluation des coûts de gestion),

- une tranche conditionnelle n° 3 de 425 393,28 € TTC correspondant pour le secteur 2 à la direction de l'exécution des travaux, à l'assistance aux opérations de réception et aux missions complémentaires (OPC, information-communication).

Le présent rapport concerne l'attribution du marché et l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 22, 23, 57 à 59 et 74-III du code des marchés publics ;

DECIDE

1° - Attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la ZAC hôtel de Ville à Vaulx en Velin au groupement Marc Pelosse/Sitétudes/Frédéric Dellinger pour un montant total de 986 843,52 € TTC dont 178 897,68 € TTC pour la tranche ferme et 807 945,84 € TTC pour l'ensemble des 3 tranches conditionnelles.

2° - Autorise monsieur le président à le signer et tous les actes contractuels y afférents.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation d'engagement globale B-1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 1540 le 11 février 2008 pour la somme de 1 650 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercices 2010 et suivants - compte 604 500 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.